

VEND 19, SAM 20 &
DIM 21 AOÛT 2016

Sur les traces du mystérieux Sidi Layachi
Voir Enquête pages 24 à 27

ECONOMISTE



Système de Management de la Qualité
certifié ISO 9001 version 2008 par
BUREAU VERITAS MAROC

LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Loi scélérate

LE président PAM de la Chambre des conseillers a bien fait de demander l'avis du CNDH concernant la loi sur l'accès à l'information: l'article 7 risque d'envoyer le Maroc dans la même catégorie que la Corée du Nord.

Ce texte encadre le droit que chaque citoyen a de se renseigner sur ce que font l'Etat et ses démembrés. Une même loi a permis aux Allemands, Suédois, Britanniques d'exiger le remboursement de frais induits encaissés par des ministres ou hauts fonctionnaires. 150 pays ont ce genre de loi: le Maroc n'est pas en avance.

Le texte paraît très libéral, soucieux des droits de l'homme et du citoyen et de la bonne gouvernance. Le ministère chargé de la Fonction publique affirme qu'il aidera à lutter contre la corruption. Sauf que tous les bons côtés sont restés lettre morte avant même de commencer: la commission d'appui n'a pas de pouvoir et il n'existe nulle sanction au refus d'informer les citoyens.

Reste l'article 7, qui liste les cas où les pouvoirs publics refuseront de fournir des informations. Tout y est, y compris le risque de nuire à l'image, ce qui veut dire qu'il sera impossible de connaître ce qui peut gêner un fonctionnaire ou un membre du gouvernement ou un élu, qu'il y ait faute ou pas. Au cas où l'on n'aurait pas compris que les citoyens vont être exclus des droits qu'ils ont aujourd'hui de manière libre mais sauvage, des mains ont rajouté des morceaux de phrases mal reliées au reste: le refus d'informer peut concerner la politique économique, financière et monétaire, les enquêtes administratives... Ne parlons pas de l'absence de définition des secrets de défense et de sécurité nationale, qui permettra donc à ces secteurs de cacher des fautes. Pis encore, on n'est même plus très sûr que les résultats des élections seront publiés en détail! □

Nadia SALAH

Budget 2017

Nouveau modèle de croissance

• Il sera basé sur l'industrie et l'export

• 16 ministères s'inscrivent dans la programmation triennale

• La masse salariale dans le collimateur

Voir pages 2 & 4



Départ d'un Sultan, retour d'un Roi

LE 20 août 1953, une date qui a marqué l'histoire du Maroc. Le sultan Sidi Mohammed ben Youssef est destitué par les autorités coloniales françaises. Le Souverain et sa famille seront ensuite exilés en Corse d'abord puis à Madagascar. Une triste date qui a provoqué un sursaut nationaliste sans précédent, qui mènera le Maroc vers l'indépendance. Auréolé du titre de Roi du Maroc, Mohammed V fera un retour triomphant au pays le 16 novembre 1955. Retour sur une épopée du Maroc contemporain. □

Voir pages 28 à 31



A l'occasion des fêtes de la Révolution du Roi et du peuple et de la Jeunesse, L'Economiste présente ses vœux les plus déférents à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à la Famille Royale ainsi qu'à tous ses lecteurs

■ 1,4 milliard de billets de banque en circulation

Voir page 9

■ Enseignement supérieur: Le système des bourses revu

■ PAM: Conseil national le 27 août

Voir De Bonnes Sources

Motos: Le permis de conduire désormais obligatoire

Voir page 10